LE DOURSOIS

BULLETIN MUNICIPAL

2022

Sommaire :

- Edito du maire
- Budget
- Voirie
- Forêt communale
- Projets 2023
- Infos DOURS
- Santé
- Aide à la personne
- Environnement
- Nos ainés
- Association
- Méchoui
- Concert à l'église
- Fête de DOURS
- 11 novembre 2022

MAIRIE
54 rue des Pyrénées
65350 DOURS

Permanence des élus
Mercredi de 18h30 à 19h30

Secrétariat MAIRIE
Le jeudi : de 8h00 à 12h00 et
de 13h00 à 17h00

Téléphone: 05.62.31.19.95
Email : commune-de-dours@orange.fr

EDITO DU MAIRE

Chères Doursoises, chers Doursois,

Nous voilà déjà au début du mois de novembre. L'été caniculaire que nous avons subi nous semble presque loin, mais nous avons su apprécier les différents événements festifs après deux années de restrictions: le concert à l'église avec l'orchestre Jack le Bourgeois, le méchoui au Paraouen avec la chorale des enfants «Bigorre en chanson» conduite par Elodie LAHORE et bien sûr la fête locale avec pétanque, banda et repas… Que cela fait du bien de se retrouver! Et bien entendu, merci aux associations pour leur travail et leur dévouement, qui sont une richesse pour notre commune.

Je tiens à rendre hommage à une jeune famille Doursoise, Nelly et Wilfried GRINE, qui ont accueilli début avril deux familles de réfugiés arrivés d'Ukraine. Nadia avec sa fille Veronica 15 ans, Oksana avec ses enfants Alinna 16 ans et Nazar 9 ans. Ils ont quitté leurs pays en guerre, ont laissé leurs familles et ont traversé l'Europe à sept dans une citadine. Arrivés à Tarbes mi-mars chez la mère de leur amie avec qui elles ont fait le voyage, ils sont restés quatre semaines dans la ville. Pendant ce temps, Nelly GRINE, déterminée à recevoir chez elle une famille Ukrainienne, s'active à faire les démarches nécessaires. C'est le samedi 9 avril, avec Cédric ABADIA président de la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros que nous recevons Nelly, Wilfried et leurs trois enfants avec les deux familles réfugiées, à la mairie. Ce fut un très grand moment d'émotion et de partage. Les jeunes adolescentes sont scolarisées au collège sur TARBES et le petit Nazar au groupe scolaire du village, où il a eu droit à un accueil exemplaire de ses camarades et un soutien sans faille des professeurs. Ils se sont retrouvés à 10 dans la maison. La force, la discrétion et la générosité du couple nous servent de leçon de vie. Depuis début octobre, les familles Ukrainiennes sont parties en appartement sur Tarbes. Le petit Nazar n'a pas voulu quitter son école de cœur à Dours et reste encore quelques soirs chez la famille Grine.

Le Conseil municipal reste toujours mobilisé pour avancer dans le bon sens pour la commune et vous pouvez compter sur nous. Nous réalisons notre feuille de route conformément à nos engagements et je tiens ici à saluer le travail accompli de toute l'équipe municipale.

Christophe LASSIME
Maire de DOURS

BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Une section de fonctionnement réaliste qui permet de virer un montant de 128 055€ à la section d'investissement pour la réalisation des futurs projets d'investissements.
Avec des dépenses budgétées pour 167 355€ pour des recettes de 174 097€. Un réel équilibre de notre budget.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Plusieurs projets d'investissements mais un projet plus important avec la mise aux normes de la salle des fêtes et la création d'un city-stade.
Ce projet partagé par l'ensemble du conseil municipal permettrait de favoriser l'accès à la salle des fêtes au groupe scolaire Yves Bruno. A l'heure actuelle, les enfants du groupe scolaire utilisent la salle des fêtes pour faire du sport. En remettant aux normes et réalisant un city-stade cela permettrait aux enfants de pouvoir utiliser ce lieu plus fréquemment et dans de meilleures conditions.
Cette salle est également mise à disposition des associations du village et sa mise aux normes permettra une utilisation mieux adaptée.
A l'heure actuelle la commune de Dours met à disposition des locaux à l'association coup de pouce pour des cours de musique et la réhabilitation de la salle des fêtes permettra d'envisager une utilisation, pour eux aussi plus adaptée.
Le city-stade est un projet qui permettra de valoriser la salle des fêtes et sera utile au groupe scolaire comme aux jeunes du village et des villages attenant afin d'avoir un lieu sécurisé en centre village.
De nombreux travaux de voirie et l'aménagement de la place de l'église sont également prévus.
Enfin la prévision de plantation et d'entretien de plusieurs parcelles au niveau de la forêt communale afin d'entretenir ce patrimoine.

TAXES	TAUX 2021	Taux 2022
Taxes foncières sur les propriétés bâties	34.42%	34.42%
Taxes foncières sur les propriétés non bâties	31.61%	31.61%
CFE	24.32%	24.32%

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Nom des associations	Montant alloué
Association "Coup de Pouce"	350,00
Club cantonal de Rugby de Pouyastruc	150,00
Comité des Fêtes de Dours	1 000,00
Confrérie de Dours	1 000,00
Tennis Club de Pouyastruc	100,00
AMC	32,00
ADMR (nouvelle demande)	100,00
Groupe scolaire Yves BRUNO	500,00
Autres subventions -amicale des maires	868,00

VOIRIE

2022

Projets réalisés et subventionnés aux alentours de 70% par l'état et le conseil départemental.

chemin Cami de la Hount

place de l'église

Le département a refait en juillet la route au centre village (de la mairie à l'entrée de la rue du Château).
Une nouvelle couche sera faite l'été prochain suite aux malfaçons de la première couche.

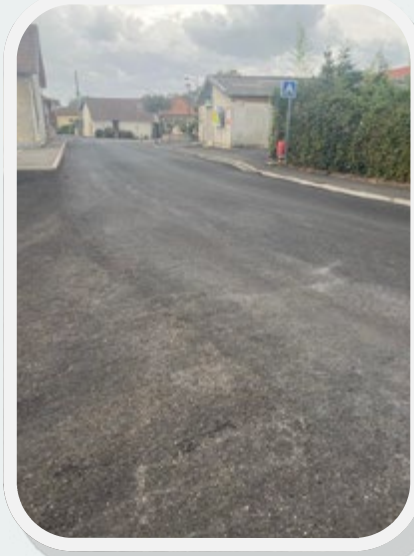

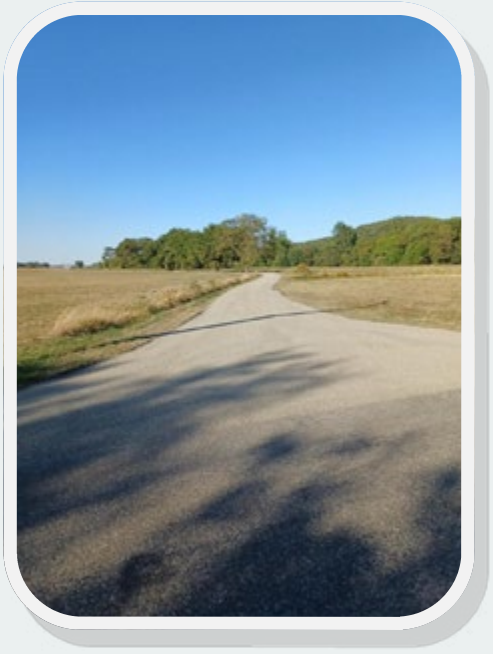

rue des Platanes

L'aménagement de talus au lotissement du château est en cours de réalisation avec le démontage des traverses existantes, l'arrachage des végétaux, la réalisation d'un réseau pluvial, la mise en place d'un enrochement et schistes, la plantation de végétaux avec la mise en place de 2 bancs.

FORÊT COMMUNALE

Travaux sylvicoles

Broyage parcelle 4 (3ha) par l'entreprise Courrèges.

Broyage totale de la parcelle 9B (3,5 ha) par l'entreprise Sanguinet Frères et un dégagement manuel par l'ONF.
La reconstitution de la parcelle est programmée en 2023 par la plantation de 5600 arbres, 2/3 de chênes Sessille et 1/3 de charmes, de châtaigniers et fruitiers sauvages.

ONF : Coupe d'affouage

L'ONF, dans le cadre de la gestion de la forêt communale, nous a délivré pour l'année 2022/2023 des coupes sur pied sur lla parcelle 1 et une partie de la parcelle 10.

Vous recevrez dans vos boîtes à lettres, un coupon d'inscription à la campagne affouagère 2022/2023.

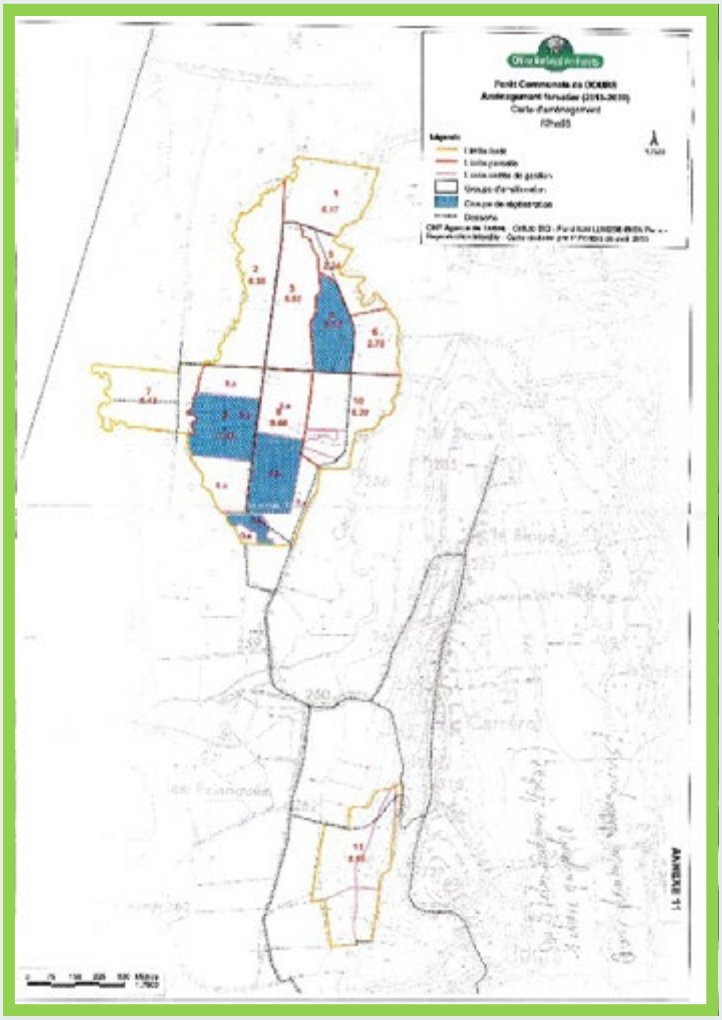

PROJETS 2023

Ces projets sont éligibles à subventions

Busage : écoulement eau pluviale communale rue des Acacias

La continuité partielle du busage de la rue des Acacias s'inscrit dans un soucis de la préservation du talus, des risques d'éboulements et de débordements du fossé.
Un élagage des acacias se fera au cours de l'année 2023.

Enfouissement des réseaux sud village

Dans la volonté de continuer à développer et moderniser notre village, le conseil municipal envisage avec le syndicat départemental d'énergie 65 (SDE) d'enfouir les lignes électriques et télécom et de revoir l'éclairage public dans les rues suivantes:

Rue des Pyrénées du 28 au 43, Rue des Tilleuls, Rue des Pins, Impasse des Lilas et Cami de la Hount

A cet effet, le bureau d'études Cetelec de Morlaàs (Pyrénées- Atlantiques) se rendra dans chaque maison à partir de mi-octobre 2022 pour effectuer l'étude de faisabilité de ce projet. Aussi, nous tenions à vous informer de leur passage et espérons votre compréhension.

Les travaux d'enfouissement se dérouleront de la fin 2023 jusqu'au début de 2024.

Salle des fêtes

Les travaux de la salle des fêtes devraient démarrer le premier semestre 2023 :

- Démolition de l'ancienne cuisine suite au passage du bureau d'étude.
- Création d'une cuisine normalisée coté nord de la salle des fêtes
- Mise aux normes de l'électricité et de l'assainissement
- Remplacement du toit du foyer communal
- Remplacement des portes coté ouest
- Ravalement de façade
- Réalisation d'une fresque sur le mur fronton

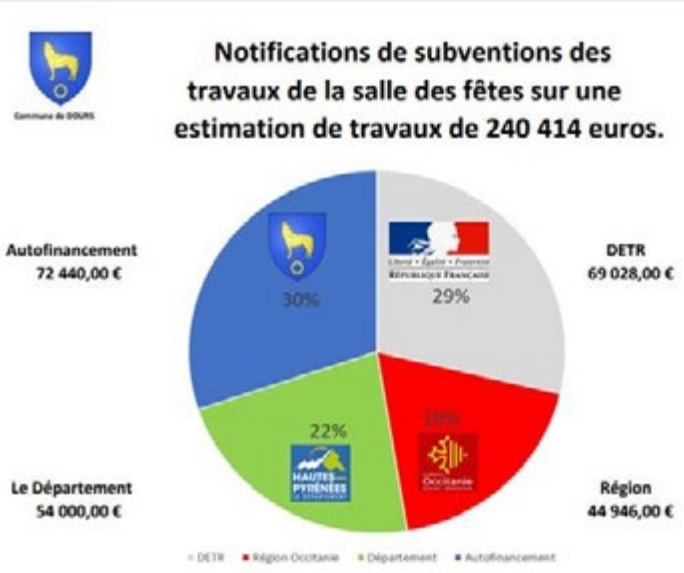

INFOS DOURS

ECLAIRAGE PUBLIC COUPURE DE 23H00 à 6H00

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Une réflexion est ainsi engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à un nouvel horaire d'extinction nocturne partielle de l'éclairage public qui est aujourd'hui de 00h00 à 5h00 afin de le pallier de 23h00 à 6h00.

Après notre retour d'expérience depuis 2016 sur la commune, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable : à certaines heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses. Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

SITE INTERNET

Le site internet de la commune n'est plus actif. Présentant des problèmes techniques il a été décidé d'une refonte totale du site et d'une remise en service en 2023.

PRIX DE L'EAU 2023

Adour Coteaux conserve la tarification de 2022 :
- part variable : 0,9752€/m3 H.T.
- part fixe :50.15€/an H.T.

SECURITE

Afin de ralentir la vitesse dans l'agglomération, le panneau « Dours » a été déplacé après la dernière maison au nord de la commune.

PLAN DE SAUVEGARDE COMMNUNAL

Le plan communal de sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Il est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention.

Le plan de sauvegarde communal de DOURS a été déposé à la préfecture. Valable 2 ans il sera à revoir au 2eme trimestre 2024.

SANTE et AIDE A LA PERSONNE

DEFIBRILLATEUR

Un défibrillateur a été mise en place sous l'abri bus devant la salle des fêtes.

Un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) est un **dispositif médical qui aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque**. Accompagné d'un massage cardiaque, le défibrillateur contribue à augmenter significativement les chances de survie.

Par décret n°2007-705 du 4 mai 2007 relatif à l'utilisation des DAE par des personnes non-médecins, **toute personne, même non-médecin, est habilitée à utiliser un DAE**, quel que soit son âge.

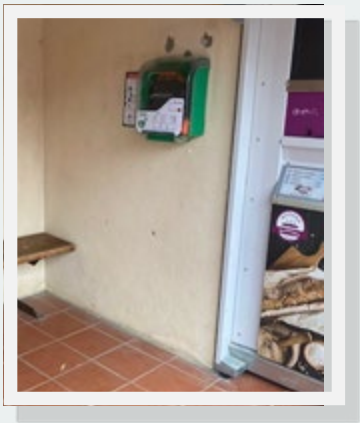

POUYASTRUC
Les bénévoles du Secours Catholique sont à votre écoute, en toute discrétion, pour vous apporter une aide et vous accompagner dans différents domaines : visite aux personnes isolées, âgées, malades.... aide administrative et orientation vers les structures compétentes, microcrédit, surendettement...
Permanence le dernier lundi de chaque mois
de 10H à midi
Maison paroissiale
1 rue de la Poste
65350 POUYASTRUC
06.73.66.19.38
Secours Catholique
ENSEMBLE, CONSTRUIRE UN MONDE JUSTE ET FRATERNEL

ENVIRONNEMENT

Tout simplement pour vous rappeler qu'en 2023, vous ne paierez plus de Taxes d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) mais une redevance incitative (RI) à travers un abonnement de 12 levées par an incluant un tarif différentiel en fonction du volume de votre bac à ordures ménagères.

Les bons réflexes à adopter : sortie son bac seulement quand il est plein, faire le tri sélectif et composter si vous le pouvez !

N'oubliez pas de consulter le calendrier de collecte ! (passage le vendredi matin)

NOS AÎNÉS

Le conseil municipal a organisé un voyage pour nos aînés à ST LIZIER dans l'Ariège. Une belle journée ensoleillée et culturelle.

Visite en 2 groupes de ses deux cathédrales, du musée, du cloître et de l'ancien hôpital avec une pause méridienne au restaurant Coté Jardin à Lorp Sentaraille, une adresse à retenir.

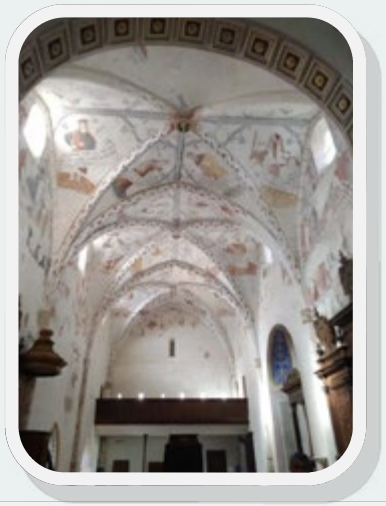

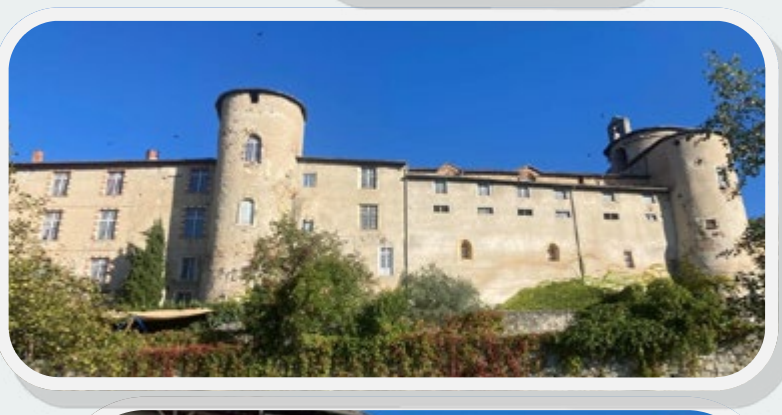

BIGORRE EN CHANSON

L'association « BIGORRE EN CHANSON » a été crée le 3 mai 2022, dont le siège est à DOURS chez Madame Elodie LAHORE, son président Monsieur Serge GUILLET et sa secrétaire Madame Emilie SYLVESTRE.

L'association est une chorale d'enfants de notre territoire qui a déjà permis de mesurer la qualité de l'association et le dynamisme des membres.

MECHOUI au PARAOUEN

Le comité des fête a organisé un méchoui le 3 juillet 2022 au PARAOUEN .

120 personnes ont partagé ce moment convivial animé par la chorale d'enfants « Bigorre en Chansons »

Concert à l'église

Le samedi 14 mai 2022, une soirée a eu lieu à l'église de DOURS avec l'orchestre Jack Le bourgeois. Le concert a été très apprécié par l'auditoire.

Fête de DOURS

La fête organisée par le comité des fêtes a eu lieu les 3 et 4 septembre 2022. Le samedi : concours de pétanque, apéritif animé par la banda Les Muppet's de Miélan, repas de 160 convives et soirée avec Disco « La Pitchoune ».

Le dimanche midi un apéritif a été offert aux habitants du village conjointement avec la mairie et l'après-midi, ont été organisés des jeux pour les jeunes Doursoises et Doursois.

Cérémonie du 11 Novembre 2022

Les Doursoises et Doursois sont invités le 11 novembre à 11h00 au monument aux morts place de l'église. Les élèves du groupe scolaire Yves Bruno participeront à cette cérémonie qui sera suivi d'un vin d'honneur à la mairie.

LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE des Pyrénées

Bilan des projets communaux à mi-mandat

DE G à D : Christophe Lassime (maire), Christian Courrèges et Patrick Montpelat (conseillers), Cyril Soubié. (agent technique) Photo G

En 2018, Christophe Lassime succède à Yves Bruno, maire de Dours, décédé prématurément. Il dresse un bilan intermédiaire de son action communale.

Dans quelques mois, les équipes municipales élues en mars 2020 arriveront à mi- mandat. Christophe Lassime, maire de Dours anticipe ce rendez-vous pour établir un bilan intermédiaire. Élu en 2018, par suite du décès brutal d'Yves Bruno, il souhaite rendre hommage à son prédécesseur : "Yves nous a laissé une situation saine à partir de laquelle nous poursuivons son œuvre, dans le respect de notre profession de foi largement approuvée par nos électeurs aux dernières municipales". Au-delà d'une situation financière "confortable", l'existence d'un PLU exécutoire, construit en cohérence avec le PPR, donne une visibilité dans l'aménagement de la commune.

Après l'expression très humaine et sensible de cette reconnaissance, empreint de modestie naturelle, l'édile nous présente le programme d'investissement visant à embellir la commune, améliorer la sécurité tout en rendant plus agréable la vie dans le village.

Implanté entre la nouvelle mairie inaugurée en 2016 et l'église, le groupe scolaire Yves Bruno accueille depuis 2019 la centaine d'élèves des neuf communes du Riou de Loulès. Il rythme le quotidien du centre village. La salle des fêtes située en face, mise à disposition des enfants de l'école pour leurs diverses activités, constitue le premier investissement. Il s'agit de l'aménager en salle multi-activités. Le projet conduit par le cabinet d'architecte 2 A de Tarbes, prévoit le lancement des travaux en début d'année prochaine. Le bâtiment ainsi rénové accueillera toujours gratuitement les élèves de l'école, les activités des associations dont Coup de Pouce (musique notamment) et conservera sa bibliothèque. Il convient de saluer le taux d'activité dans ce bâtiment alors que trop souvent les salles des fêtes restent fermées. Pour compléter cet ensemble, le maire espère pouvoir réaliser un city stade ouvert aux élèves mais le projet passe par une acquisition foncière à finaliser.

La mise en conformité, l'extension du cimetière aux sépultures parfaitement alignées sur un lit de gravier blanc sont désormais achevées. De même pour la place de l'église où les légendaires joueurs de pétanque se retrouvent tous les dimanches matin avec leurs spectateurs !
Dans les projets engagés, l'environnement n'est pas oublié. La toile d'araignée des câbles, fils électriques de tout genre, traversant le centre village fera l'objet de travaux d'enfouissement. Et une parcelle communale va recevoir 5 600 chênes sessiles, geste porteur d'avenir.

L'investissement global s'élèvera à 1 000 000 d'euros, subventionné entre 60% et 70% sans augmentation de la fiscalité.

Gilbert Daydé